



ο ι λ λ α υ ρ ο β υ ρ ο υ ι ε

Note de cadrage

Conférence internationale

«Lutte contre le terrorisme et prévention de la radicalisation violente: vers une
approche francophone intégrée»

DRAFT 4 – du 21_04_2016

Paris, les 6-7-8 Juin 2016

En partenariat avec l'Académie diplomatique internationale (ADI)

Contexte

Les actes terroristes connaissent une forte recrudescence dans le monde et sont de plus en plus meurtriers. Ils concernent désormais directement une grande partie des pays de l'espace francophone qui, comme l'a montré l'actualité récente, a payé un lourd tribut.

Le terrorisme porte gravement atteinte aux équilibres institutionnels, politiques, économiques et sociaux des Etats et des communautés, et est, de ce fait, susceptible de compromettre la paix et la stabilité au sein de régions et de sous-régions. Ce phénomène se caractérise désormais par une multiplication des acteurs terroristes et une diversification de leurs modes opératoires. Les mouvances présentes au sein de notre espace ont à la fois une dimension « globale » et locale. C'est notamment le cas de l'«Etat Islamique», avec Boko Haram, de la mouvance Al-Qaida (Al-Qaida au Maghreb islamique, Al Mourabitoun, Ansar Dine, Ansar al-Charia), d'Al Shabab, ... Ces évolutions rendent la lutte contre les activités de ces groupes particulièrement ardue, et nécessitent un degré de coordination des moyens de répression et de prévention particulièrement élevé. De surcroît, ces menaces vont de pair avec l'influence d'un prosélytisme salafiste, qui tend notamment à bousculer les équilibres des confréries musulmanes traditionnelles et qui peut conduire à une radicalisation violente d'une partie de la jeunesse.

Les acteurs terroristes, parfaitement au fait des fragilités des espaces dans lesquels ils opèrent, et dont les liens avec les acteurs « traditionnels » de la criminalité organisée sont désormais établis, exploitent les failles des systèmes étatiques. Les trafics illégaux, les risques d'éclatement ou de généralisation des conflits, la multiplication de foyers irrédentistes, les tensions géopolitiques autour d'enjeux énergétiques, la pauvreté endémique, ou encore les crispations identitaires sont autant d'éléments qui menacent les pays confrontés au terrorisme de manière récurrente.

Le phénomène est d'autant plus inquiétant qu'il se distingue par une certaine fascination qu'il exerce sur une partie de la jeunesse, sans perspectives d'avenir et sans ancrage dans la société. Les terroristes instrumentalisent ces situations individuelles dans lesquelles le lien familial, social, scolaire, citoyen, a été fragilisé ou rompu. Cette idéologie destructrice remet en cause les valeurs de paix, de justice et de liberté, qui sont au cœur des actions de la Francophonie.

L'action de la Francophonie

Dès sa prise de fonction en janvier 2015, la Secrétaire générale de la Francophonie a érigé la lutte contre le terrorisme et la radicalisation violente au rang des priorités de son mandat. Se fondant sur les dispositions de la résolution sur le terrorisme adoptée lors du Sommet de Dakar en novembre 2014 par les chefs d'Etat et de gouvernement de la Francophonie, cette résolution consacre la volonté et la détermination de la Francophonie à tout mettre en œuvre pour parvenir à éradiquer ce fléau.

Pourtant, dès 1995, consciente de cette menace, la Francophonie s'est fortement impliquée dans les actions menées par la Communauté internationale pour y faire face, conformément au mandat qui lui est conféré par certains de ses textes fondamentaux¹.

¹ Déclaration de Bamako sur la démocratie, les droits et les libertés dans l'espace francophone de 2000, celle de Saint-Boniface sur la prévention des conflits et la sécurité humaine de 2006.

Plus tard, face à l'intensification des actes terroristes, la Francophonie s'est dotée de textes et de résolutions spécifiquement dédiés à cette question. L'implication de la Francophonie s'est notamment traduite par sa condamnation de tout acte terroriste et par son soutien à la ratification et la mise en œuvre de certains instruments internationaux élaborés pour lutter contre toutes les pratiques susceptibles de favoriser son développement.

Par ailleurs, dans un autre registre, depuis deux décennies, l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) apporte un soutien aux Etats et gouvernements francophones en vue de moderniser leurs appareils administratifs, judiciaires et sécuritaires et d'asseoir l'autorité de leurs institutions en promouvant la culture démocratique. Des actions spécifiques visant à éliminer les discriminations et à protéger les droits de tous sont également inscrites au programme de ses activités, y compris dans le domaine de la réforme des systèmes de sécurité. Elle mène également des actions en faveur de l'intégration des jeunes dans la vie sociale, économique et politique, mais aussi, de l'éducation, de la formation professionnelle, et de la promotion des échanges et de la diversité culturelle et religieuse.

C'est sur la base des actions déjà entreprises et des outils dont elle dispose, qu'il s'agira à présent de conforter et de renforcer la cohérence de l'action de la Francophonie d'une manière plus spécifiquement adaptée au nouveau contexte stratégique de la lutte contre le terrorisme et de la prévention de la radicalisation violente.

Objectif général

A l'issue de cette Conférence, la Francophonie se dotera d'une stratégie globale et, à terme, d'un plan d'action opérationnel de lutte contre le terrorisme et de prévention de la radicalisation violente, et ce dans une démarche partenariale avec l'ensemble des acteurs engagés dans ce combat.

Objectifs spécifiques

La Conférence aura pour objectifs spécifiques :

1. D'approfondir la compréhension des phénomènes de terrorisme et de radicalisation violente dans l'espace francophone et de mettre en exergue les défis que représente la réponse à ces menaces ;
2. D'identifier et de valoriser les bonnes pratiques et les expériences ayant démontré leur efficacité dans les différents domaines qui seront abordés et, le cas échéant, encourager leur partage ;
3. De promouvoir une meilleure coordination des efforts nationaux et régionaux, en vue de renforcer l'efficacité et l'efficience des actions menées par les acteurs francophones et leurs partenaires dans les domaines qui seront abordés dans chacun des groupes de travail ;
4. De favoriser la mise en place d'espaces de concertation (et/ou l'amélioration du fonctionnement des espaces de concertation existants), afin de renforcer la mutualisation des ressources aux niveaux, national, régional et sous-régional ;

5. De formuler des conclusions et des recommandations assorties de propositions de modalités opérationnelles ;
6. De dégager des pistes pour l'adoption d'une stratégie francophone de lutte contre le terrorisme ainsi que pour la prévention de la radicalisation violente. Cette stratégie devra notamment intégrer les actions déjà programmées, ainsi que les conclusions et recommandations de travaux récents (séminaires sur la prévention de la radicalisation violente- ORAAS, IPI - ; Conférence internationale sur la Cyber sécurité et la cybersécurité, et réunion de concertation sur les questions de sécurité). Cette stratégie devra se fonder sur les expériences de terrain en tenant compte des contraintes et des réalités locales ;
7. D'inscrire les actions de la Francophonie en matière de lutte contre le terrorisme et de prévention de la radicalisation violente dans une logique de soutien et de complémentarité des efforts nationaux et les initiatives développées et mises en œuvre par les partenaires multilatéraux (Organisation des Nations unies, Union africaine, Union européenne et autres organisations régionales et sous-régionales), ainsi que les organisations non gouvernementales ;
8. De transmettre les conclusions ainsi que les recommandations qui auront été formulées dans le cadre de la Conférence, au groupe *ad-hoc* de rédaction des documents du prochain Sommet de la Francophonie (Antananarivo, novembre 2016).

Enjeux

Les enjeux de cette Conférence qui s'inscrivent dans le cadre du mandat que les chefs d'Etat et de gouvernement ont donné à l'OIF, sont les suivants :

- Mettre l'accent sur les mesures et les dispositifs favorisant la prévention de la radicalisation violente, au-delà des logiques purement sécuritaires ou répressives ;
- Mieux coordonner les efforts nationaux, régionaux et internationaux et renforcer la pertinence, l'efficacité et l'efficience des actions de l'ensemble des acteurs francophones ainsi que des partenaires bilatéraux et multilatéraux, dans la lutte contre le terrorisme et pour la prévention de la radicalisation violente ;
- Favoriser la mise en place et le fonctionnement des espaces de concertation et de mutualisation des ressources aux niveaux, sous-régional, régional, national, continental et international.

Méthodologie de la Conférence

La Conférence se déroulera selon trois modalités :

- des allocutions de personnalités de haut niveau, aux côtés de la Secrétaire générale de la Francophonie, lors des cérémonies d'ouverture et de clôture ;
- une session plénière introductive ;
- des travaux en groupes de travail parallèles ;
- des débats/discussions en séances plénières.

Pour chaque atelier, les panels seront composés de 6 intervenants, représentant des autorités publiques, de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF), des opérateurs et réseaux de la Francophonie, des organisations et institutions partenaires (sous-régionales, régionales, continentales, internationales), de la société civile, ainsi que des experts et acteurs de terrain.

En diversifiant les panels et la qualité des intervenants, l'OIF souhaite encourager une participation active et favoriser l'échange d'un éventail le plus large possible d'expériences et de bonnes pratiques, et ce dans une dynamique prospective.

La modération des sessions plénières et des groupes de travail sera confiée à des professionnels des médias disposant d'une connaissance approfondie des problématiques abordées. Cela permettra d'assurer la plus large participation des intervenants et de l'auditoire et de conférer le caractère le plus dynamique possible aux échanges.

Les conclusions et recommandations qui seront formulées, d'une part, à l'issue de chaque atelier de travail et, d'autre part, à l'issue de la Conférence, serviront de base à l'élaboration d'une stratégie globale intégrée de lutte contre le terrorisme et pour la prévention de la radicalisation violente dans l'espace francophone. A terme, celle-ci devra être déclinée en plans d'actions opérationnels. Il s'agira plus particulièrement d'identifier les domaines d'activité et les secteurs d'intervention prioritaires pour lesquels la Francophonie dispose d'une légitimité et avant tout d'un avantage comparatif indéniable eu égard à ses spécificités et aux valeurs qu'elle promeut.

Partenaires

Académie diplomatique internationale de Paris (ADI).

Participants

La Conférence réunira des représentants des États et gouvernements membres de l'OIF, de l'APF, des Opérateurs, des réseaux institutionnels de la Francophonie, des experts de haut niveau (universitaires et acteurs de terrain), des représentants des organisations régionales, sous-régionales, continentales et internationales ainsi que des membres d'organisations de la société civile.

Nombre de participants : environ 200.

Durée 3 jours.

Programme : 6 ateliers de travail qui se déclineront comme suit :

a) Session 1: Jeunesse, éducation et intégration politico-économique

La radicalisation des jeunes est, en partie, l'expression d'une rupture politique entre, d'un côté, des individus et/ou des groupes vulnérables de jeunes et, d'un autre, l'Etat-nation moderne.

Au cours des discussions et des débats qui auront lieu dans le cadre de ce premier atelier de travail, il conviendra d'aborder la question de la prévention de la radicalisation violente de ces groupes sociaux en termes d'intégration de l'identité politique de la jeunesse et d'inclusion économique. Le lien d'appartenance à une identité politique nationale ou locale est au cœur de l'intégration politique. Il apparaît donc important d'articuler l'inclusion économique, culturelle et éducative des jeunes à travers le prisme de l'identité politique au niveau national et local.

b) Session 2 : Enjeux et défis territoriaux et locaux dans la lutte contre le terrorisme

Le rôle joué au niveau local, à la fois, par les autorités locales, la chefferie traditionnelle et les services régaliens constitue un mode d'action majeur de la lutte antiterroriste. Il s'agit dans ce dernier cas d'examiner les modalités d'instauration de l'autorité de l'Etat dans les zones de non droit sous contrôle des djihadistes. La présente session porte sur l'identification des modalités de gouvernance politico-sécuritaires de territoires fiefs de la radicalisation violente à travers notamment les expériences connues, dans différents pays, en matière de partenariat entre d'un côté, les autorités locales et traditionnelles, et d'un autre, les acteurs sécuritaires au niveau local et central.

En outre, il apparaît utile d'examiner de quelle manière, les politiques publiques locales, notamment urbaines, peuvent constituer des outils de lutte contre le terrorisme et contre la radicalisation.

c) Session 3: Intégration des dimensions des droits de l'Homme et des libertés fondamentales dans les stratégies nationales de lutte contre le terrorisme

Il s'agira de mettre l'accent sur la nécessité de prendre en compte le respect des droits de l'Homme dans l'élaboration de stratégies de lutte contre le terrorisme et de prévention de la radicalisation violente, partant du principe que la négation des droits, et les frustrations qui en découlent, favorise (parallèlement à d'autres facteurs) l'émergence de ce phénomène.

De même, il conviendra de voir comment trouver un équilibre entre les deux impératifs que sont la défense des droits de l'Homme et la lutte contre le terrorisme, sachant que si des mesures exceptionnelles restrictives de certaines libertés peuvent être nécessaires, cette stratégie s'avère contre-productive dès lors que ces mesures sont disproportionnées ou abusives.

Il s'agira d'analyser la façon dont la Francophonie peut renforcer son action en direction de la protection et de la promotion des droits de l'Homme dans le cadre de la lutte anti-terroriste en lien avec ses partenaires (OIG, OING, APF, Réseaux institutionnels, INDH, ...).

d) Session 4: Les enjeux juridiques et la réponse légale dans la lutte contre le terrorisme

Dépasant largement les moyens pouvant être mobilisés dans le cadre d'une réponse sécuritaire, la lutte contre le terrorisme appelle à l'évidence une réponse plus globale. A cet égard, le renforcement et l'adaptation des règles et des institutions de l'État de droit sont impératifs : des institutions fragiles sont en effet sources d'instabilité et font ainsi le lit du terrorisme. De même, des institutions faibles et sans moyens légaux modernes et adaptés favorisent les activités criminelles (trafics, etc.), qui alimentent les réseaux terroristes. A cet égard, le renforcement des institutions de l'État de droit et en particulier de l'ordre judiciaire, et leur bonne coopération (nationale et internationale, formelle et informelle), sont d'une importance particulière.

Il s'agira, lors de cette session, d'analyser les voies et moyens à la disposition de la Francophonie, qui permettront de renforcer son action dans ce sens. L'OIF fonde notamment sa démarche sur la mobilisation des Réseaux institutionnels de la Francophonie dont la diversité des approches et la variété de l'expertise sont de nature à offrir un large éventail de perspectives.

e) Session 5: Réforme des systèmes sécurité et mutualisation des moyens et des informations

Dans le cadre de la lutte contre le terrorisme et de la radicalisation violente, les Etats et gouvernements francophones, ainsi que les acteurs sous-régionaux, régionaux et internationaux font face à des défis sécuritaires majeurs.

Ce contexte exige notamment de repenser la sécurité afin que celle-ci soit en mesure de répondre non plus seulement aux menaces conventionnelles mais également aux menaces de type asymétrique dont relèvent le terrorisme et son corolaire, le crime organisé.

De plus, face au caractère de plus en plus flou de la ligne de démarcation entre sécurité intérieure et extérieure, il convient de repenser et d'adapter les systèmes de sécurité afin de les rendre plus efficaces dans la lutte contre ces nouveaux acteurs d'insécurité.

Dans cet atelier, il conviendra de prendre en compte la question du nécessaire respect des droits de l'Homme par les forces de sécurité, et de la formation dans ce domaine.

Enfin, un accent devra être mis sur la nécessité de renforcer la collaboration entre services de sécurité et de renseignements, afin de favoriser l'échange d'informations, qui est un outil essentiel de la lutte contre le terrorisme.

f) Session 6: Les stratégies de résilience dans la lutte contre le terrorisme et pour la prévention de la radicalisation violente

La résilience à la radicalisation violente s'organise autour de deux modèles : un modèle de résilience formalisé et organisé autour par exemple d'associations de femmes ou de groupes de pression, un second, revêtant un caractère informel, existant à l'état latent au sein des populations à travers de courants culturels informels, musicaux, identités communautaires et de communautés religieuses. Il est donc important d'identifier ces deux dimensions de la résilience dans le cadre d'une action collective renforçant de manière sociétale/intégrée la lutte contre le terrorisme.

Il s'agira de voir comment la Francophonie peut promouvoir ces modèles de résilience.

4 séances plénières sont également prévues :

- a) Restitution des conclusions et recommandations de la Conférence internationale organisée par l'OIF sur la Cyber-sécurité et la cybersécurité (Grand-Bassam, 8-10 février 2016) ;
- b) Le renforcement de la complémentarité et de la concertation avec les acteurs et les partenaires multilatéraux ;
- c) Le traitement médiatique du terrorisme ;
- d) La Campagne « Libres ensemble ».